



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale
de l'Organisation des Études

Bruxelles, le 21-12-1996

Service "Structures,
Méthodes, Programmes
et Documentation pédagogique"

Vos réf. :
Nos réf. :

III/JPR-01-AM/96
JPR/96/10237XG07
J.P. ROME : 02/238.86.87

21105

A Monsieur le Président du Collège de la Commission communautaire française;
A Messieurs les Gouverneurs de Province;
A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins;
Aux Chefs des Établissements d'Enseignement préscolaire, primaire et secondaire, ordinaire ou spécial de plein exercice ou à horaire réduit de la Communauté française;
Aux Pouvoirs organisateurs et aux Chefs des Établissements d'Enseignement préscolaire, primaire et secondaire, ordinaire ou spécial de plein exercice ou à horaire réduit subventionnés

POUR INFORMATION :

Aux Membres des services d'inspection et de vérification de l'Enseignement préscolaire, primaire et secondaire, ordinaire ou spécial de plein exercice ou à horaire réduit de la Communauté française ou subventionné par elle;
Aux Directeurs et Directrices des Centres PMS de la Communauté française;
Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directeurs et Directrices des Centres PMS subventionnés par la Communauté française;
Aux Syndicats du personnel enseignant;
Aux Associations de Parents.

OBJET : Enseignement préscolaire, primaire et secondaire ordinaire et spécial de plein exercice ou à horaire réduit.
Vacances et congés. Année scolaire 1997-1998.

Vous trouverez ci-après, le calendrier des vacances et congés dans l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire ordinaire et spécial, de plein exercice ou à horaire réduit, pour l'année scolaire 1997-1998.

1. Rentrée scolaire : le lundi 1er septembre 1997.
2. Congé de Toussaint : du lundi 27 octobre au vendredi 31 octobre 1997 inclus.
3. Vacances de Noël (hiver) : du lundi 22 décembre 1997 au vendredi 2 janvier 1998 inclus.
4. Congé de détente : du lundi 23 février au vendredi 27 février 1998 inclus.
5. Vacances de Pâques (printemps) : du lundi 6 avril au vendredi 17 avril 1998 inclus.
6. Les cours sont suspendus :
 - les samedis et dimanches;
 - le mardi 11 novembre 1997;
 - le vendredi 1er mai 1998;
 - le jeudi 21 mai 1998 (Ascension);
 - le lundi 1er juin 1998 (Pentecôte).
 - un jour ou deux demi-jours au choix des établissements ou des Pouvoirs organisateurs.
7. Les vacances d'été débutent le 1er juillet 1998.
8. Un calendrier spécifique des congés et des vacances pourra être élaboré à l'intention des établissements d'enseignement belge francophone en Allemagne, après concertation avec les Chefs d'établissement d'enseignement belge néerlandophone. Le Directeur général adjoint des Affaires pédagogiques, de la Recherche en pédagogie et du Pilotage de l'Enseignement de la Communauté française organisera cette concertation.

La Ministre-Présidente,

Laurette ONKELINX.